

Monsieur RAVERDEL rappelle au Conseil Municipal que cette question, déjà évoquée lors de la séance du 27 Décembre 1983, a été renvoyée en commission des affaires scolaires pour complément d'information.

Il rappelle que la règle appliquée jusqu'à ce jour prévoyait une femme de service pour 2 classes maternelles et qu'il y a actuellement :

- 1 poste 3/4 d'agents de service à l'école maternelle Prévert
(3 classes : 79 élèves)
- 2 postes d'agents de service à l'école maternelle Loti
(4 classes : 113 élèves)
- 3 postes d'agents de service à l'école maternelle Charcot
(6 classes : 171 élèves)

Monsieur RAVERDEL précise, par ailleurs, que le besoin en personnel de service supplémentaire est lié à la scolarisation précoce des enfants, mais que ce n'est pas le seul facteur à faire intervenir : en effet, un agent de service doit assurer l'entretien des locaux, la prise en charge des enfants et apporter une aide matérielle qui permet de diversifier les activités. La création d'emplois d'agents de service supplémentaires doit également permettre d'accroître cette aide.

La Commission des Affaires Scolaires du 10 Janvier 1984, a procédé au recensement des besoins auprès de Mesdames les Directrices d'Ecoles maternelles et propose l'affectation supplémentaire :

- 1/2 poste à la maternelle P. Loti
- 1/4 de poste à la maternelle J. Prévert
- 1 poste à la maternelle J. Charcot

Compte-tenu du fait que le quart de poste sollicité pour l'école maternelle Prévert ne correspond pas à une nouvelle création d'emploi, mais simplement à une modification du temps de travail sur poste déjà existant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- décide la création de 2 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles à temps incomplet, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- invite le Maire à procéder aux recrutements en découlant,
- s'engage à ouvrir au budget primitif de l'exercice 1984 les crédits nécessaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

- Secrétaire Général de Mairie	1
- Attaché communal	1
- Rédacteurs	3
- Adjoint technique	1
- Commis	4
- Sténo-dactylographe	1
- Agents de Bureau dactylographe	2
- Bibliothécaire	1
- Sous-Bibliothécaire	2
- Employée de Bibliothèque	1
- Brigadier de Police Municipale	1
- Surveillant de travaux	1
- Conducteurs Poids Lourds	3
- O.P.2	2
- O.P.1.	2
- Adjoints d'enseignement musical	4
- Commis animateur	1
- Agents de service des écoles	14
- Agents spécialisés des écoles maternelles	2
- Gardiens de locaux communaux	3